



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Francis RODRIGUES – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Robert FENNINGER – Stéphanie HOUDAS – Anne-Sophie FABRE

Absents excusés : Sana CHENET-CHELDA – Philippe RINGUET – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Stéphanie DARDEAU – Hugo LEMAITRE – Martine AIME

Pouvoirs :

Philippe RINGUET a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Olivier MORAND a donné pouvoir à Hervé LETOURNEAU
Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER
Stéphanie DARDEAU a donné pouvoir à Linda LOISEL
Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Chahrazede BENKOU NAVARRO
Martine AIME a donné pouvoir à Stéphanie HOUDAS

Secrétaire de séance : Robert FENNINGER

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	6
Ont voté :	
Pour	23
Contre	
Abstention	

32/23 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions attribuées aux organismes de droit privé doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. La commission des finances réunie le 03 avril dernier, propose l'attribution de subventions aux associations suivantes, dont le dossier de demande de subvention est complet. L'enveloppe attribuée pour les associations sportives est de : 17 800 €.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 03 Avril 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER les subventions aux associations suivantes pour l'année 2023 :**

ASSOCIATIONS SEMEYENNES :

Libellé de l'association	Subvention allouée en 2022	Subvention proposée pour 2023
AAPES	650.00 €	650.00 €
AMICALE TAROT CLUB SEMOY	200.00 €	300.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE USEP	240.00 €	240.00 €
CLUB 'LE RAYON D'OR'	1 100.00 €	1 100.00 €
COMITE DE JUMELAGE	2 400.00 €	2 400.00 €
COMITE DES FETES	9 000.00 €	9 000.00 €
COMITE DES FETES Feux d'artifice	4 500.00 €	000.00 €
LACIM COMITE LOCAL DE SEMOY	200.00 €	200.00 €

LADIES ET CIE COMPTENT LES XXX	150.00 €	150.00 €
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	900.00 €	950.00 €
LES AMIS DE LA VIGNE	150.00 €	450.00 €
LOISIRS TAROT CLUB	80.00 €	80.00 €
SOULEILH'DOC	350.00 €	350.00 €
TOP SEMEYEN SCRABBLE	120.00 €	150.00 €
PLAISIR SANS COMPTER	Ne souhaite pas de subvention	Ne souhaite pas de subvention
SEMOY VILLE EN TRANSITION	1 100.00 €	Ne souhaite pas de subvention
TOTAL	21 170.00 €	16 020.00 €

PLAISIRS SANS COMPTER subvention exceptionnelle « 20 ans » : 220.00 €

SOULEILH'DOC subvention exceptionnelle « 40 ans » : 430.00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES SEMEYENNES :

Libellé de l'association	Subvention allouée en 2022	Subvention proposée pour 2023
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	499.00 €	1 214.00 €
FOOTBALL CLUB SEMOY	3 972.00 €	4 741.00 €
SEMOY RANDONNEE	1 240.00 €	1 206.00 €
GYM SENIOR	916.00 €	612.00 €
AS BASKET DE SEMOY	2 462.00 €	1 639.00 €
TENNIS DE TABLE DE SEMOY	841.00 €	1 020.00 €
RUNNING SEMOY	456.00 €	291.00 €
TENNIS CLUB DE SEMOY	1 716.00 €	1 424.00 €
ASSOCIATION GYM DANSE DE SEMOY	2 209.00 €	2 173.00 €
SECTION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET YOGA	1 123.00 €	1 175.00 €
ARTS MARTIAUX CHINOIS SEMOY	974.00 €	873.00 €
CLUB BADMINTON	885.00 €	1 191.00 €
SEMOY PETANQUE	207.00 €	241.00 €
TOTAL	17 500.00 €	17 800.00 €

AS BASKET DE SEMOY subvention exceptionnelle « 50 ans » : 594.00 €
BADMINTON subvention exceptionnelle « 10 ans » : 223.00 €

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES :

Libellé de l'association	Subvention allouée en 2022	Subvention proposée pour 2023
ADC-PG – CATM FLEURY –SEMOY – CHANTEAU	80.00 €	100.00 €
ASS CHORALE CHANTEMOY	440.00 €	440.00 €
ASS.DONNEURS SANG BENEVOLES	180.00 €	200.00 €
DELEGUE DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	50.00 €	50.00 €
FNACA FLEURY-SEMOY-CHANTEAU	80.00 €	100.00 €
HARMONIE ST MARC ST VINCENT Assoc.	300.00 €	300.00 €
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	155.00 €	155.00 €
STE.HORTICOLE D'ORLEANS ET DU LOIRET section Fleury-Château-Semoy	165.00 €	200.00 €
SMOC JUDO	280.00 €	300.00 €
TOTAL	1 730.00 €	1 845.00 €

Fait à Semoy, le 12 avril 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Robert FENNINGER

Conseiller municipal

Envoi et réception en préfecture le : **25 AVR. 2023**

Publié numériquement le : **02 MAI 2023**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

